



Hauteur d acces parking souterrain

Par **STEP75**, le **30/09/2010** à **20:37**

Bonjour,
Un coproprietaire envisage de proposer le changement d'une porte d'accès au parking couvert. (parking fermé qui se trouve sous les appartements mais sans aller en "sous sol")
La porte actuelle est coulissante lateralement et manuelle.
le coproprietaire propose une porte automatique mais se pose un probleme.
Si il est elle est basculante, elle ne peut se coller au plus pres du plafond car les tuyaux de chauffage l'en empeche.
Si la porte bascule juste en dessous de ces tuyaux la hauteur d'accès au parking se trouve donc reduite d'autant. Actuellement l'accès est a deux metre mais si une porte basculante est rajouté on perdrait des centimetres.
J'anvisageait d'acheter un renault espace (1m90) et donc cela devient impossible pour moi.
Enfin l'un des copro a deja un vehicule d '1m95 et pout lui il ne pourrait plus rentrer.
Peut on imposer ce changemenet et ses contraintes d'accès meme si cela est voté a la majorité ?
Un autre projet propose une porte coulissante sur le cote mais sa motorisation empietrerait sur un emplacement est ce possible de stationnement?
merci